



Avenant n°1 de la BASSMS

Une arnaque salariale que nous avons combattue

Les employeurs d'AXESS (FEHAP-NEXEM) ont entamé un "Tour de France" pour discréditer les syndicats FO, Sud et CGT. Bien qu'ils aient déclaré à la presse leur intention d'organiser des discussions bilatérales et de retourner à la table des négociations, aucune de ces réunions n'a encore eu lieu. De plus, la Commission Mixte Paritaire prévue pour le 30 novembre a été annulée. Cette réaction fait suite à l'opposition majoritaire des syndicats à l'avenant visant à instaurer la future Convention Collective Unique Étendue. FO vous révèle ce qui est laissé dans l'ombre et vous encourage à explorer cet avenant, dans laquelle nous n'avons malheureusement pas trouvé les "trésors" enterrés par les employeurs.

- **DES SALAIRES LIÉS À L'INCERTAIN**

Concernant les fameuses hausses, les 14 % représentent la somme du SMIC et du Ségur, atteignant ainsi 23 822 €. Cependant, cette mesure ne concerne que les exclus des accords Ségur et reste incertaine, dépendant des financements des établissements, sans garantie d'opposabilité. Les 7% sont peu accessibles, car le calcul inclut des éléments variables tels que les primes et l'ancienneté, rendant cette augmentation quasi invisible. Ces pourcentages semblent être plus une façade publicitaire que des mesures concrètes. Si les employeurs avaient accepté de signer notre accord « 183 € pour tous, sans contrepartie », nous n'en serions pas là !

- **NÉGOCIATION SALARIALE ILLUSOIRE**

L'avenant propose des négociations salariales à chaque augmentation du SMIC, mais aucune obligation de résultat. Malgré l'obligation légale et comme chacun a pu le constater, aucune véritable augmentation n'a été accordée depuis plus de 20 ans.

- **COMPLÉMENTS DE SALAIRES ÉPHÉMÈRES**

Les compléments de salaire des accords « Ségur » et « Laforcade » seront intégrés dans le salaire de base, risquant de disparaître avec l'inflation. Une intégration qui ne compense pas l'injustice initiale aux exclus du Ségur et augmente l'incertitude sur les finances de tous !

- **UNE USINE À GAZ QUI ÉCARTE LA QUALIFICATION**

L'avenant contraint les signataires à négocier par bloc et en particulier sur la classification - rémunération. Dans leur proposition, chaque poste est évalué par l'employeur qui lui attribue une lettre de classement de A à L et évalue le degré de maîtrise du salarié pour le poste en question de 1 à 5. La combinaison « lettre + chiffre » détermine la rémunération : pour un infirmier diplômé d'État (IDE), cela pourrait entraîner jusqu'à 25 combinaisons possibles ! Les employeurs précisent s'être inspirés des conventions d'autres secteurs tels que la métallurgie, laissant planer la question : la santé est-elle devenue une simple marchandise ?

- **UNE ANCIENNETÉ RELEGUÉE AUX OUBLIETTES !**

Concernant l'ancienneté, la progression se fait par palier tous les 4 ans, ce qui signifie qu'il faudra attendre 4 ans pour bénéficier d'une avancée. Sachant que la moyenne de la carrière d'une infirmière diplômée d'État (IDE) est abaissée à 5 ans, il est évident que cela ne rendra pas la profession très attractive !

- **NON À CETTE GROTESQUE ARNAQUE !**

En réalité, l'État propose une enveloppe de 500 millions d'euros, ce qui équivaut à environ 40 euros par mois et par salarié pour notre secteur, comptant environ 1 million de salariés. Il est important de rappeler que 200 000 salariés ne bénéficient pas du Ségur. La question cruciale est la suivante : qui sera appelé à régler la note de cette belle arnaque ? Qui sera sacrifié en tant que variable d'ajustement au sein des entreprises ? Notre première analyse en juin 2023 (QR code en bas à droite) a démontré des pertes sur une carrière allant de 65 256 € à 263 193 €.

FO Santé Privée, fidèle à ses convictions et surtout à la cause salariale, poursuit ses efforts de communication et appelle les salariés à préparer le rapport de force pour revendiquer :

- **Des augmentations générales de salaires avec indexation sur le coût de la vie,**
- **L'attribution immédiate et sans contrepartie des 183 € pour tous,**
- **L'amélioration des conditions de travail,**

- **La réouverture rapide des négociations dans nos conventions existantes.**

Restons mobilisés et faisons savoir que les communications indignées et alarmistes des signataires de l'avenant sont trompeuses.

- **POUR ALLER PLUS LOIN**

Parfois, il est préférable de se forger sa propre opinion. Si vous souhaitez consulter l'avenant auquel nous nous sommes majoritairement opposés, veuillez scanner le QR code à gauche. Pour des explications plus approfondies sur la proposition employeur, nous vous recommandons de consulter le travail de la Fédération Nationale Action Sociale FO en scannant le QR code à droite :



SCAN ME

Notre analyse :



FO

*Se syndiquer, c'est oser ensemble
pour ne pas se résigner - Léon Jouhaux*

**Union Nationale des Syndicats FORCE
OUVRIERE de la Santé Privée
153-155, rue de Rome—75017 PARIS
Téléphone : 01 44 01 06 10 - Adresse
électronique : secretariat@unsfo.org
Site internet : <http://www.unsfo.org/>**